



20, rue principale  
57670 LENING  
Tél : 03 87 01 67 36  
Email : [mairie.lening@wanadoo.fr](mailto:mairie.lening@wanadoo.fr)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25/10/2017

Convocation du 18/10/2017

Sous la Présidence de Monsieur ERNST Antoine, Maire, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le 25/10/2017 à 19h00 en mairie.

Nombre de Conseillers municipaux : 11	<u>PRÉSENTS</u> : ERNST Antoine - CONOTTE Gérard – FOIS Jean – ZIMMERMANN Bernard – MANGIN Isabelle – HOUPERT Bertrand – HAUDRY Philippe
Absents excusés : 02	<u>ABSENT</u> : POSSELT Jérôme
Absent non excusé : 01	<u>ABSENTS EXCUSES</u> : DEISS Gabriel – BOURCY Suzanne
Vote par procuration : 01	<u>PROCURATION</u> : BOURCY Suzanne à Mr ERNST Antoine
Nombre de conseillers présents : 07	

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Gérard CONOTTE est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

### DCM N° 43/2017

#### OBJET : Etat prévisionnel des coupes de bois.

Le Maire présente aux Conseillers l'état de prévision des coupes pour l'année 2018 proposé par l'ONF.

Parcelles	Bois d'œuvre	Bois d'industrie		Bois de feu		TOTAL FACONNE	Menus produits	Vol. Total	Recettes Brute HT
	Feuillus	Feuillus	Résineux	Chauffage					
	m3	m3	m3	M3	stères	M3	Stères	m3	Euros
Totalités	5					5	7	10	556
11a	37			16	23	53	37	79	3560
15	52			26	37	78	54	116	5320
Totaux	94			42	60	136	98	205	9435

Les conseillers après délibération :

- acceptent l'état de prévision des coupes présenté par l'ONF pour une recette brute en fonctionnement de 9435€
- acceptent la réalisation de l'ensemble de ces travaux pour 2018 et autorisent le Maire à signer les pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

#### DCM 44/2017

##### **OBJET : Travaux d'exploitation et de débardage.**

Le Maire présente les devis de l'ONF suivants pour l'année 2017/2018 :

- Travaux d'exploitation et débardage ATDO (assistant technique à donneur d'ordre) pour un montant de 515€ ht
- Travaux de cubage et classement des bois (BO) pour un montant de 282€ ht
- Travaux d'exploitation de stères en ATDO pour un montant de 235€ ht

Après délibération, les conseillers acceptent les devis des travaux d'exploitation 2017/2018 et autorisent le Maire à signer les pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

#### DCM 45/2017

##### **OBJET : Prestation ONF pour le bois de chauffage.**

La matérialisation des lots relevant de la compétence de Conseil Municipal, peut être confiée à l'ONF par voie de convention payante.

Les tarifs retenus sont les suivants :

- Matérialisation des lots = 2,00€ ht
- Réception des lots = 1,10 € ht

Après avoir délibéré, le conseil Municipal décide de signer la convention concernant la prestation ONF pour le bois chauffage 2018 à l'ONF pour un montant de 241,80€ ht et autorise le Maire à signer les pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité des membres présents

#### DCM 46/2017

##### **OBJET : Etat d'assiette proposé pour 2019.**

Conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'ONF présente l'état d'assiette des coupes pour la campagne 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

- Approuve l'état d'assiette des coupes 2018 dans sa totalité
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

Adopté à l'unanimité des membres présents

#### DCM 47/2017

##### **OBJET : Travaux d'exploitation 2017/2018 : Choix des entreprises**

Compte tenu que le représentant de l'une des entreprises a un lien de parenté avec le Maire, ce dernier se retire de la séance pour cette délibération.

Le premier adjoint présente les devis concernant les travaux d'exploitation (bûcheronnage et débardage) pour l'année 2017/2018 remis par les entreprises Guy Ancel, Wahl Jean Louis et SAS JMC Bois.

Le conseil municipal après délibération retient les offres moins-disantes suivantes :

##### **- SAS JMC Bois sise à Bénestroff :**

- Abattage / façonnage bois d'oeuvre : 10,50€ ht le m3.
- Abattage / façonnage bois d'industrie: 11,00€ ht le m3.
- Façonnage / empilage du bois de chauffage en bord de route : 28,00€ ht le stères
- Bûcheronnage/câblage : 36,00€ ht l'heure

- **Guy Ancel de Bettborn :**

Parcelle 11a (totalités)

- Débardage bois d'oeuvre : 7,00€ ht le m3

- Débardage bois d'industrie 7,50€ ht le m3

Parcelle 15

- Débardage bois d'oeuvre : 10,00€ ht le m3

- Débardage bois d'industrie 10,50€ ht le m3

- Heure de tracteur : 62,00€ ht

Les conseillers autorisent le Maire à signer tout document afférent.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **DCM 48/2017**

**OBJET : Fixation du prix de la vente de bois de chauffage façonné-débardé pour l'année 2018.**

Le maire précise à l'assemblée la nécessité de fixer le bois de chauffage façonné et débardé pour la saison 2017/2018 qui est réservé exclusivement aux habitants du village.

Le maire rappelle qu'en 2017, le prix de vente était de 39€ pour le chêne, le frêne, l'alizé et l'érable ; 40€ pour le hêtre et le charme.

Après délibération, les conseillers fixent le prix du stère façonné et débardé comme suit :

- Chêne, frêne, alizé et érable à 39€

- Hêtre et charme à 40€

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Une information sera distribuée aux habitants de la commune avec un délai de réponse fixé au 9 décembre 2017.

#### **DCM 49/2017**

**OBJET : Fixation du prix de la vente des menus-produits pour l'année 2018.**

Le maire rappelle que la vente du bois provenant des Menus-Produits est réservée exclusivement aux habitants de Léning redevable de la taxe d'habitation.

Compte tenu de l'augmentation des frais de l'ONF, une actualisation des prix s'avère nécessaire. Pour mémoire les prix du stère avec brûlage et sans brûlage étaient respectivement de 6,00€ et 7,00€ en 2017. De plus, les demandeurs devront s'engager que le bois provenant des menus-produits sera utilisé pour leur consommation personnelle et qu'ils réaliseront eux même leur coupe de bois.

Après délibération, le Conseil fixe le prix de la vente de bois provenant des menus-produits comme suit :

- le stère avec brûlage : 6,00 euros

- le stère sans brûlage : 7,00 euros

Adopté à l'unanimité des membres présents

Une information sera distribuée aux habitants de la commune avec un délai de réponse fixé au 9 décembre 2017.

#### **DCM 50/2017**

**OBJET : Indemnité de conseil au comptable.**

Le Conseil municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an.
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Olivier GROSSE, Receveur municipal.
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires prévue par les textes en vigueur.
- De verser la somme de **335,60€** net pour l'année 2017.

Adopté à l'unanimité des membres présents

### **DCM 51/2017**

#### **OBJET : Révision du loyer de la chasse.**

Le loyer de la chasse est révisable annuellement en proportion de la variation de l'indice des fermages fixé, en matière de polyculture, par arrêté préfectoral pour la région agricole du lieu de situation du lot de chasse (art. 16 du cahier des charges départemental). Le loyer révisé prend effet à compter du 2 février de l'année suivant la demande.

Après délibération, le conseil municipal décide d'appliquer la baisse de 3,02% au loyer de la chasse pour l'année 2017.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

### **DCM 52/2017**

#### **OBJET : Approbation de la carte communale.**

Vu la délibération en date du 9 octobre 2014 prescrivant l'établissement de la carte communale ;

Vu l'arrêté municipal n° 3/2017 en date du 3 avril 2017 mettant la carte communale à enquête publique ;

Entendu les conclusions du commissaire enquêteur,

Considérant que les résultats de l'enquête publique justifient quelques modifications mineures de la carte communale ;

Considérant que la carte communale telle qu'elle est présentée au Conseil Municipal est prête à être approuvée conformément à l'article R163-5 du Code de l'Urbanisme ;

Entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, le conseil :

- Décide d'approuver la carte communale telle qu'elle est annexée à la présente
- Demande l'approbation de la carte communale à Monsieur le Préfet, par délibération du conseil municipal et par arrêté préfectoral ;
- La carte communale approuvée par délibération du conseil municipal et par arrêté préfectoral est tenue à la disposition du public à la mairie de LENING aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la préfecture (Direction Départementale des Territoires – 17 Quai Paul Wiltzer 57000 METZ).
- La présente délibération sera exécutoire conformément à l'article R163-9 du Code de l'Urbanisme :
  - . Après l'approbation de la carte communale par arrêté préfectoral ;
  - . Après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité. Premier jour d'affichage en Mairie de l'arrêté préfectoral et de la délibération du conseil municipal, parution de la mention dans un journal ; publication au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département. La date à prendre en considération est celle du premier jour de l'affichage.
- La présente délibération accompagnée du dossier de carte communale qui lui est annexé est transmise au Préfet (s/c du Sous-Préfet)

Adopté à la majorité des membres présents.

## DCM 53/2017

### **OBJET : Convention Orange dissimulation des réseaux Orange**

Le Maire expose que dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux aériens de télécommunications rue des Prés et des Vergers, il est nécessaire de signer une convention formalisant les modalités juridiques et financières pour cette opération.

Après délibération, le conseil municipal donne pouvoir au maire de signer la convention proposée par Orange.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

## DCM 54/2017

### **OBJET : Acquisition de biens**

Le maire expose que M/me Sylvie SORAIS, veuve de Monsieur Paul Ticon est consentante à céder sa quote-part indivise soit 8/36èmes indivis dans l'immeuble situé à LENING Section E n° 623/245 – rue principale – 6.63 ares moyennant l'Euro symbolique.

Après délibération, le conseil municipal décide d'acquérir la quote-part indivise soit 8/36èmes indivis appartenant à Madame Sylvie SORAIS, veuve de Monsieur Paul TICON dans l'immeuble situé à LENING Section E n° 623/245 – rue principale – 6.63 ares moyennant l'Euro symbolique

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire à signer l'acte de vente notarié correspondant dont les frais seront à la charge de la commune de LENING auprès de l'étude de Maître Pax de Puttelange aux Lacs.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le maire, Antoine ERNST.